

Projet éolien du Fossé Châtillon Commune de Buire-au-Bois

Lettre d'information #3 - Mars 2024

Le mot de la cheffe de projet : une enquête publique va débiter !

Madame, Monsieur,

Après un dépôt de demande d'autorisation environnementale en avril 2023, le projet éolien du Fossé Châtillon se poursuit. Le projet a obtenu la recevabilité au cours de l'été 2023. Aucune demande de complément n'a été formulée par l'administration mais un avis a été émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). RWE a souhaité prendre en compte les remarques formulées par la MRAe. Ainsi, plusieurs photomontages complémentaires ont été produits. À présent, le projet va entrer en phase d'enquête publique durant laquelle vous pourrez formuler votre avis sur le projet.

Dans cette troisième lettre d'information, nous vous présentons le projet finalisé et certains photomontages complémentaires réalisés.

Les dates et les modalités de participation à l'enquête publique sont présentées en page 4 de ce présent document. Nous espérons, ainsi, que vous serez nombreux à y participer.



Julie HELLEUX
Cheffe de projet
RWE Renewables France
julie.helleux@rwe.com

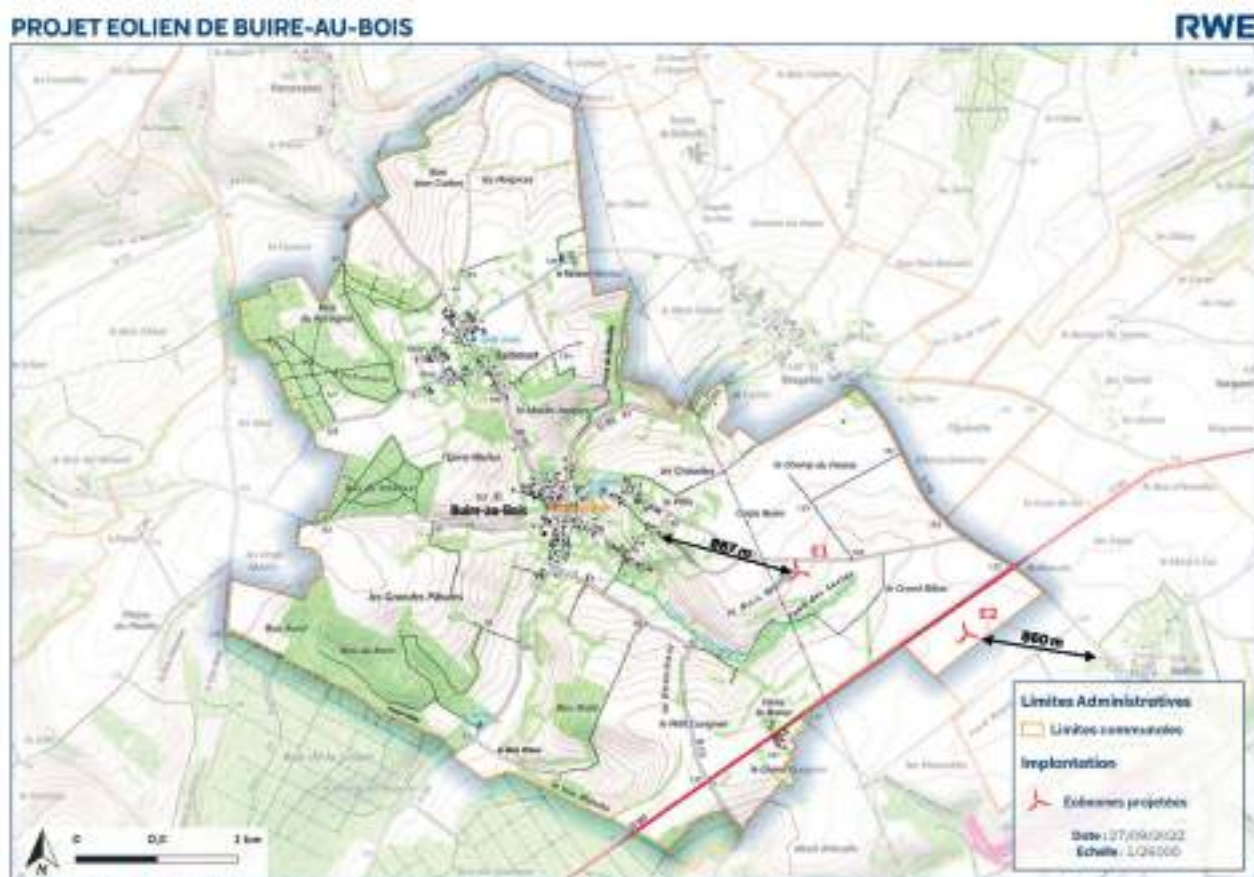
Actualité

L'enquête publique aura lieu du 25 mars au 26 avril 2024

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. L'enquête sera conduite par Monsieur Pierre NICOLLE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Il tiendra cinq permanences (voir détails en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.



Les caractéristiques du projet



Carte de l'implantation des éoliennes du projet éolien du Fossé Châtillon

Les chiffres clés du projet en phase d'enquête publique



2

éoliennes

Le projet est composé de 2 éoliennes, d'une hauteur maximale de 165 mètres en bout de pale.



3 à 3,6

MW

Puissance unitaire maximale des éoliennes du projet. Le projet aura donc au maximum une puissance totale de 7,2 MW.



7 733

habitants

À titre indicatif, un parc éolien de 2 éoliennes de 3,6 MW produira l'équivalent de la consommation électrique de 7 733 habitants (estimation chauffage compris).

Plus d'informations sur le site Internet dédié au projet :

buire-au-bois.projet-eolien.com

De solides études pour un projet de moindre impact

L'étude paysagère

Suite à l'avis formulé par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), RWE a souhaité produire quatre nouveaux photomontages ainsi que des photomontages à 360° afin de compléter l'étude de saturation.

Certaines prises de vue sont présentées ci-dessous. Au total, 56 photomontages ont été réalisés, ils seront tous consultables en mairie et sur Internet durant l'enquête publique.



Vue sur la chapelle St Roch de Vaux
Le parc éolien de Fossé Chatillon ne sera pas visible,
les deux éoliennes sont entièrement masquées par le relief ondulé de ce territoire.



Vue sur l'église de Frohen-sur-Authie
Le futur parc du Fossé Chatillon s'installe à l'arrière de la ripisylve de l'Authie.
Grâce à ce paysage semi-fermé, une grande partie du parc sera masquée par le relief et ses boisements.



Vue sur l'église Saint-Sulpice de Willeman
Depuis la route départementale 98, le projet de Fossé Chatillon ne sera pas visible. Les deux éoliennes s'installent
à l'arrière-plan. Le relief combiné au tissu boisé dense masquera entièrement le projet.

Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 25 mars au 26 avril 2024. Il existe trois possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence du commissaire enquêteur. Il tiendra 5 permanences aux horaires mentionnés ci-dessous :

Lundi 25 mars 2024	9h00 - 12h00	Mairie de Buire-au-Bois
Vendredi 29 mars 2024	14h00 - 17h00	Mairie de Buire-au-Bois
Vendredi 5 avril 2024	9h00 - 12h00	Mairie de Buire-au-Bois
Samedi 13 avril 2024	9h00 - 12h00	Mairie de Buire-au-Bois
Vendredi 26 avril 2024	14h00 - 17h00	Mairie de Buire-au-Bois

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie de Buire-au-Bois, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier postal à la mairie siège, en précisant : "M. le commissaire enquêteur - Enquête publique parc éolien du Fossé Châtillon"

Mairie de Buire-au-Bois
1 rue Flacara
62 390 Buire-au-Bois



Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>

Suivre le chemin d'accès suivant : Publications - Consultation du public - Enquêtes publiques - Éoliennes - PE DU FOSSE CHATILLON - BUIRE-AU-BOIS - Déposer une observation.